



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VENERQUE

INVESTIGATION NATURALISTE

**ARTELIA REGION SUD-OUEST**  
**AGENCE DE PAU**

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

**COMMUNE DE VENERQUE**

---

**DATE :** MAI 2024

**REF :** 4 362530

## **1.1.1. Etat initial sur les zones identifiées comme à enjeu urbain**

### 1.1.1.1. METHODOLOGIE ET CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, la révision du plan local d'urbanisme doit présenter les caractéristiques des secteurs susceptibles d'être touchés de manière notable par le projet de développement.

Après l'étude des potentialités écologiques générales, les secteurs de développement urbains envisagés dans le plan local d'urbanisme ont fait l'objet d'une analyse fine.

La commune de Venerque se situe en rive droite de l'Ariège, à quelques kilomètres en amont de la confluence de cette dernière avec la Garonne. Elle occupe une place de transition entre la plaine de l'Ariège (en rive gauche, à l'Ouest) et les coteaux du Lauragais (à l'Est).

Le bourg est établi au pied des coteaux, au niveau de plusieurs confluences de cours d'eau qui y prennent source :

- La Hyse, qui constitue notamment la limite Sud de la commune, puis remonte vers le Nord au niveau du bourg où elle rejoint l'Ariège ;
- Le ruisseau de l'Houmenet, qui s'écoule au Nord-Est, et est un affluent en rive droite de la Hyse qu'elle rejoint au niveau du bourg peu avant la confluence avec l'Ariège.

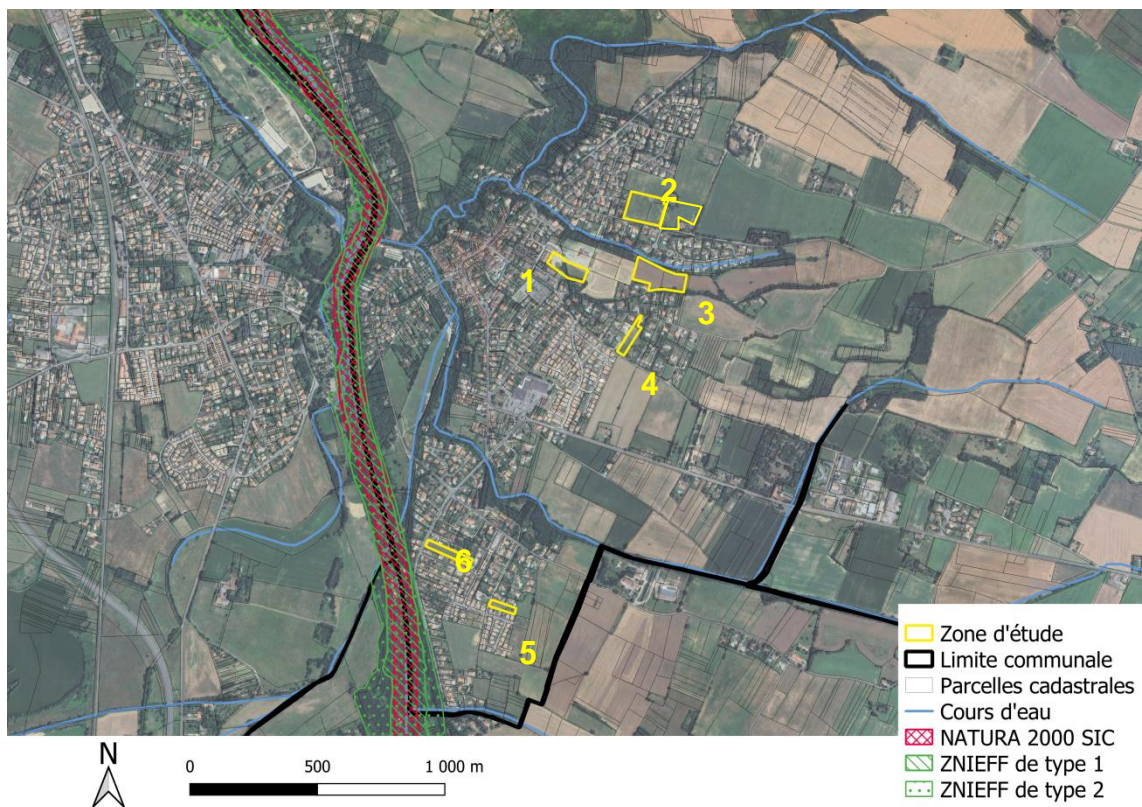
Le contexte paysager de la commune est très agricole (cultures), avec des boisements humides principalement sous forme linéaire le long des cours d'eau (la Hyse et le ruisseau de l'Houmenet).

Le cours d'eau de l'Ariège et ses proches abords sont concernés par plusieurs zonages d'inventaire/de protection :

- Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » ;
- ZNIEFF de type 1 « Cours de l'Ariège » ;
- ZNIEFF de type 2 « Ariège et ripisylves ».

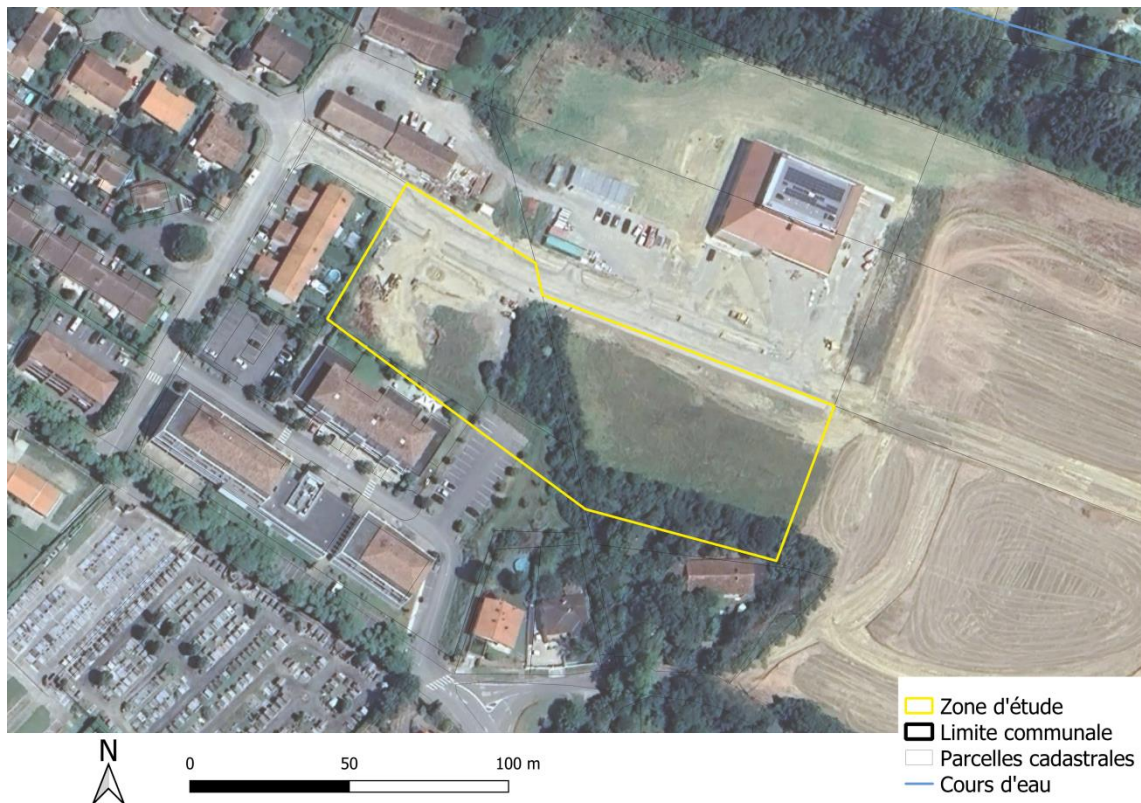
Six secteurs ont été étudiés. Ils se situent dans la partie Ouest du territoire communal, en continuité ou au sein de l'urbanisation du bourg principal.

La visite de terrain a eu lieu le 2 mai 2024 par temps nuageux.



**Fig. 1. Secteurs étudiés**

### 1.1.1.2. SITE 1



**Fig. 2. Site n°1**

Le site 1 se trouve en continuité de l'urbanisation existante et dans une « future dent creuse », les abords du site à l'Est étant en cours d'urbanisation. Une partie de ce site, et notamment à l'Ouest, a été dégradée par des terrassements et dépôts de matériaux liés aux chantiers environnants, relativement récemment.

Les habitats présents sont :

- Des haies/petits boisements en limite Sud-Est et au centre (Corine Biotopes 84 – Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs), avec des espèces arborées et arbustives communes de ce type de milieu : *Fraxinus excelsior* (Frêne), *Prunus spinosa* (Prunellier), *Prunus avium* (Merisier), *Rubus* sp. (Ronces), *Crataegus monogyna* (Aubépine à un style), *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin)... Il semblerait que ce linéaire boisé constitue un axe de ruissellement en direction du Nord vers un affluent du ruisseau de l'Houmenet.
- A l'Ouest se trouve une prairie (Corine Biotopes 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude x 87.1 - Terrains en friche) qui a été fauchée peu de temps avant la visite, ce qui n'a pas permis d'en apprécier pleinement la composition spécifique, qui semble toutefois relativement pauvre. Parmi les espèces observées : *Arrhenatherum elatius* (fromental), *Poa pratensis* (Pâturin des prés), *Avena fatua* (Folle avoine), *Bromus sterilis* (Brome stérile), *Anthoxanthum odoratum* (Flouve odorante), *Ranunculus acris* (Renoncule âcre), *Vicia bithynica* (Vesce de Bithynie), *Geranium dissectum* (Geranium découpé), *Rapistrum rugosum* (Rapistre rugueux)...
- A l'Est, une zone herbacée récemment très perturbée (Corine biotopes 87.2 – Zones rudérales), qui est conséquemment dominée par les espèces rudérales pionnières que l'on retrouve aussi à l'Est du site telles que le Brome stérile, la folle avoine, la vesce de Bithynie et le Rapistre rugueux, avec également beaucoup de sol non encore recolonisé par la végétation.



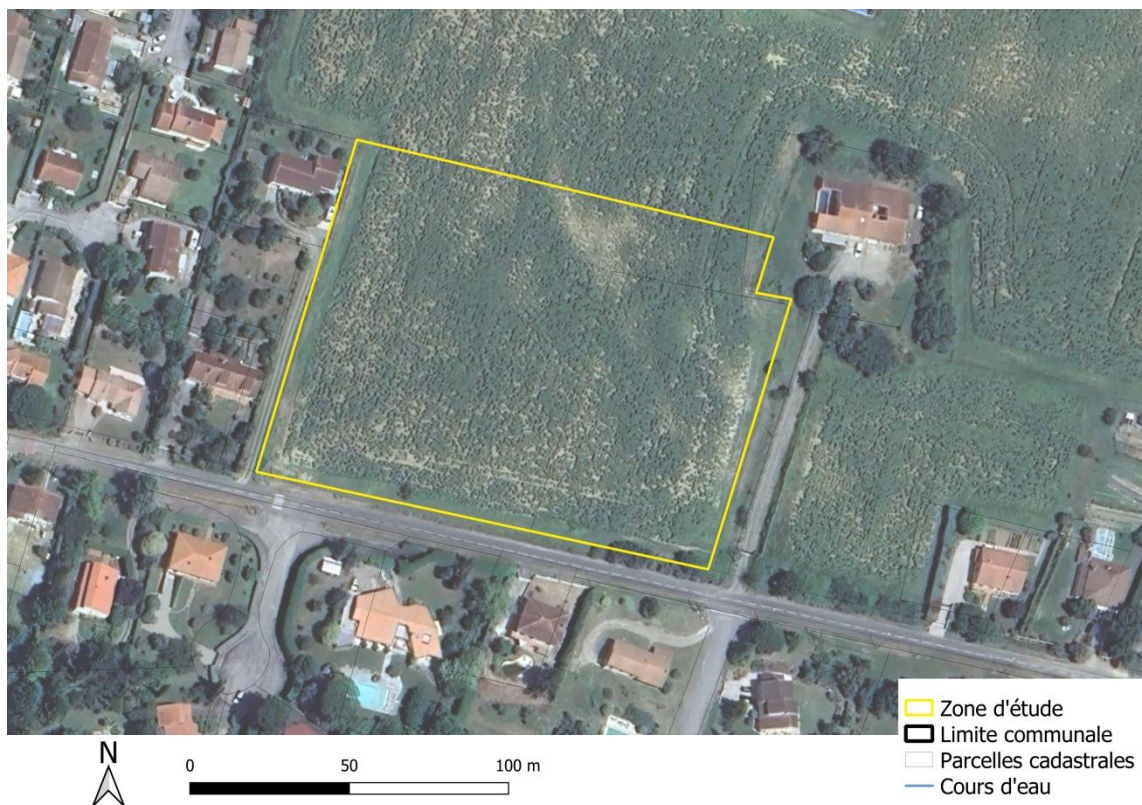
**Fig. 3. Vue générale du site 1 – Partie Est**



**Fig. 4. Vue générale du site 1 – Partie Ouest**

Les enjeux sont faibles pour les milieux herbacés, toutefois les zones boisées représentent un enjeu significatif en raison de leur rôle dans la trame arborée/arbustive locale mais aussi car il semblerait qu'elle constitue un axe de ruissellement des eaux.

### 1.1.1.3. SITE 2



**Fig. 5. Site n°2**

Le site n°2 est une partie d'une parcelle agricole cultivée, en extension de la tâche urbaine existante, le long de la RD74 (Avenue du Mont Saint Charles).

La biodiversité est quasi-inexistante de la partie cultivée. On trouve des espèces rudérales très communes en périphérie telles que le Brome stérile, la folle avoine, ou encore *Rumex crispus* (Oseille crêpue). L'enjeu est faible.

#### 1.1.1.4. SITE 3



**Fig. 6. Site n°3**

Le site n°3 est également une parcelle cultivée, qui se trouve sur une pente en rive gauche d'un affluent du ruisseau de l'Houmenet.

La biodiversité est quasi-inexistante sur la partie cultivée. Sur les abords, les espèces sont communes et plutôt nitrophiles : *Equisetum arvense* (Prêle des champs), *Euonymus europaeus* (fusain d'Europe), *Urtica urens* (Ortie brûlante), *Rubus* sp. (Ronces), *Sambucus ebulus* (Sureau yèble), *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin)...

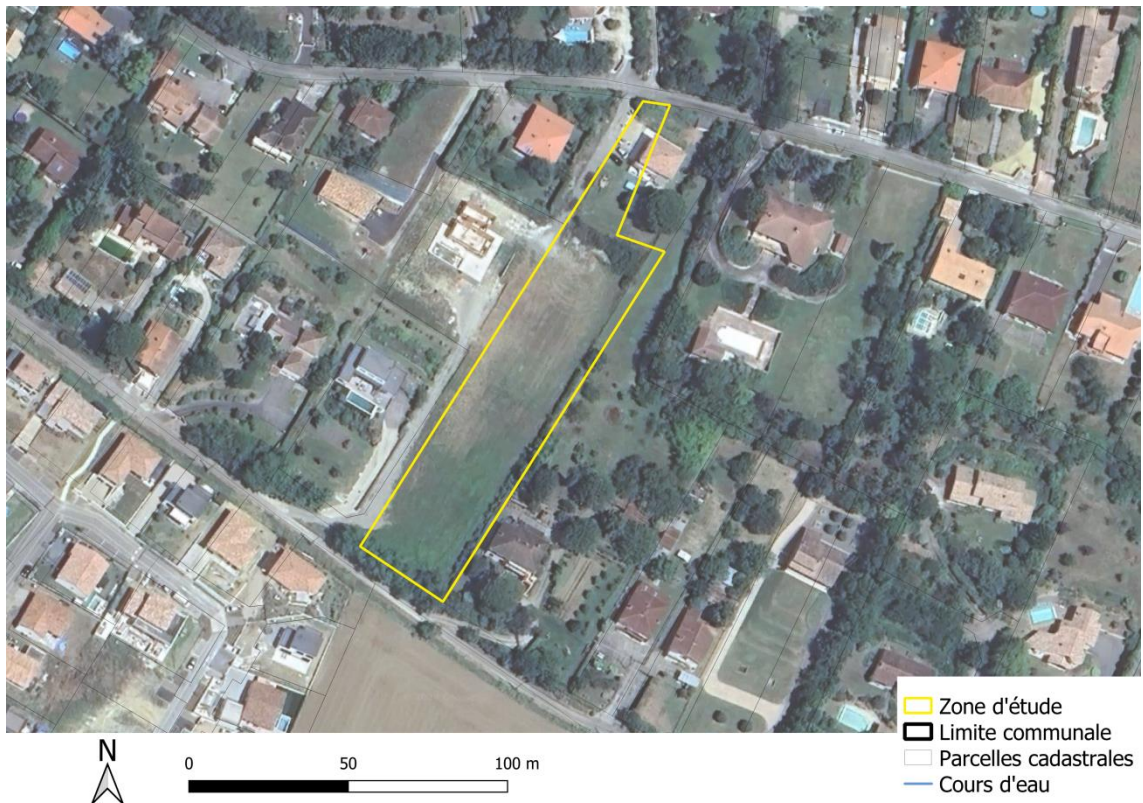
En haut de la pente en limite Sud, on trouve également quelques arbres : *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia), *Sambucus nigra* (Sureau noir)...

L'enjeu est faible pour la quasi-totalité du site, toutefois la présence d'un cours d'eau en limite Nord du site représente un enjeu significatif. Il conviendra lors de l'aménagement du site de préserver les abords de ce ruisseau, dont la rive droite est déjà urbanisée. Il est également possible que la partie la plus proche du ruisseau, en bas de la pente, constitue une zone humide ce qu'il conviendra de vérifier selon le protocole adéquat.



**Fig. 7. Vue générale du site 3 depuis le Sud-Est**

1.1.1.5. SITE 4



**Fig. 8. Site n°4**

Le site n°4 se trouve en dent creuse de l'urbanisation existante. Son extrémité Nord est occupée par un jardin privé (Corine biotopes : 85.3 – Jardins). La partie Sud est occupée par une prairie qui constitue l'essentiel du site (Corine Biotopes 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude x 87.1 -

Terrains en friche). Cette prairie possède une composition floristique assez pauvre, avec des espèces communes telles que : *Arrhenatherum elatius* (fromental), *Trifolium repens* (trèfle blanc), *Rumex crispus* (Oseille crêpue), *Potentilla reptans* (Potentille rampante), *Plantago lanceolata* (Plantain lancéolé), *Bromus sterilis* (Brome stérile), *Urospermum dalechampii* (Urosperme de Daléchamp)... Des arbres sont présents en limite Sud avec des espèces nitrophiles/invasives : *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux acacia) et *Rhus thyphina* (Sumac de Virginie). L'enjeu est faible sur cette parcelle.



**Fig. 9.** *Vue générale du site 4 depuis le Sud-Ouest*

### 1.1.1.6. SITE 5



**Fig. 10. Site n°5**

Le site n°5 se trouve en dent creuse de l'urbanisation existante. Il est occupé dans sa moitié Est par un jardin privé relativement arboré (Corine biotopes : 85.3 – Jardins). Une prairie à la composition spécifique relativement pauvre, similaire à celle du site n°4 occupe la moitié Ouest (Corine Biotopes 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude x 87.1 - Terrains en friche). Cette prairie a été fauchée peu de temps avant la visite.

L'enjeu est faible sur ce site.



**Fig. 11.** Vue générale du site 5 depuis l'extrémité Ouest

1.1.1.7. SITE 6



**Fig. 12.** Site n°6

Le site n°6 est une prairie en cours d'enfrichement en dent creuse de l'urbanisation (Corine Biotopes 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude x 87.1 - Terrains en friche). En dépit d'une distance relativement faible à l'Ariège (une centaine de mètres), aucun indice ne semble aller dans le sens de la présence d'une zone humide au niveau de la végétation.

La composition spécifique est assez similaire aux autres prairies visitées sur la commune, avec toutefois un début d'implantation de quelques espèces indiquant l'absence de fauche récente/régulière, comme de jeunes chênes (*Quercus* sp.), *Pyracantha coccinea* (Buisson ardent), ou encore une colonisation relativement importante par une espèce exotique envahissante dans la partie Nord-Est : *Cortaderia selloana* (Herbe de la Pampa).

L'enjeu est faible pour ce site. Il conviendra toutefois de prendre les mesures nécessaires pour ne pas contribuer à la dispersion de l'Herbe de la Pampa (espèce invasive).



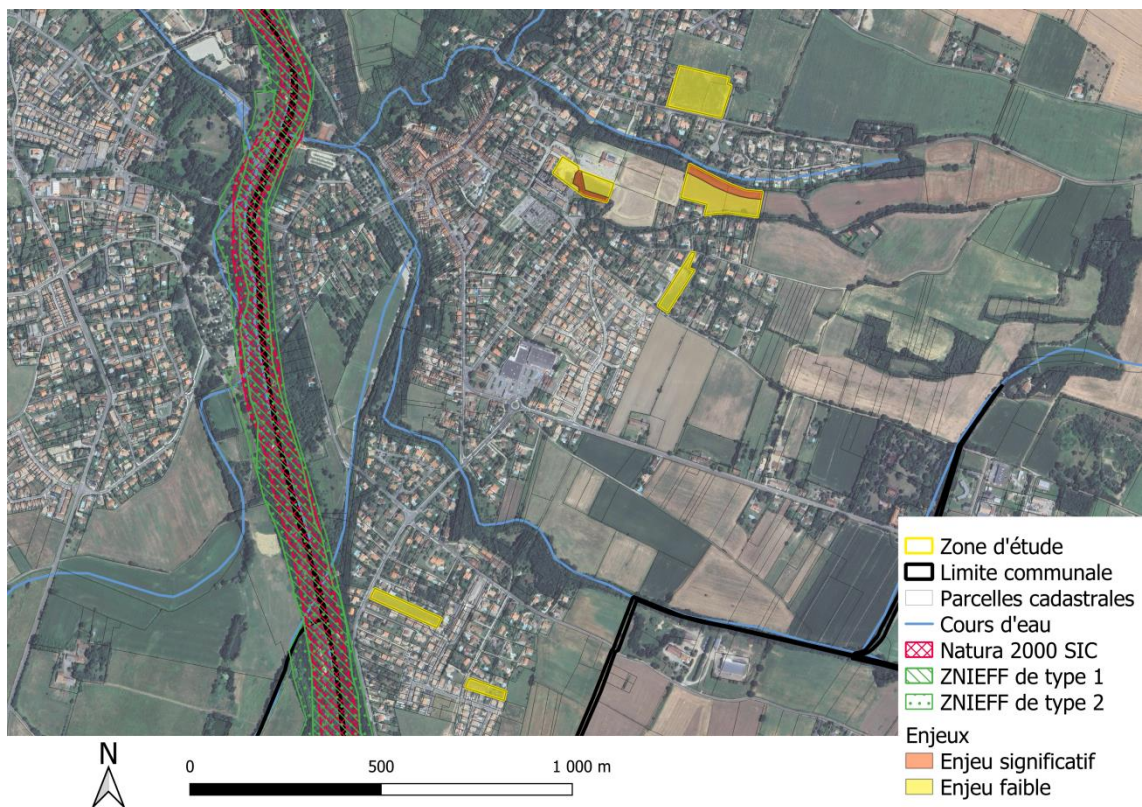
**Fig. 13.** Vue générale du site 6 depuis l'Est



**Fig. 14.** *Cortaderia selloana* (Herbe de la Pampa) dans la partie Nord-Est du site 6

#### 1.1.1.8. ENJEUX

Les enjeux écologiques des sites visités sont globalement faibles. Les seuls éléments significatifs se situent au niveau des sites 1 et 3, avec respectivement la trame boisée/arbustive qui constitue un axe de ruissellement pour le site 1, et les abords du ruisseau pour le site 3.



**Fig. 15.** Enjeux du site